



DT-OU  
Case postale 224  
1211 Genève 8

Département du territoire  
Secrétariat général  
14, rue de l'Hôtel-de-Ville  
1204 Genève

N/réf. SF/VIP

Genève, le 11 février 2026

**COMMISSION D'ATTRIBUTION DU FONDS DE COMPENSATION**  
instituée par le règlement d'application de la LaLAT

**Rapport d'activité mandature 2024-2029**

2<sup>ème</sup> année

(1er février 2025 – 31 janvier 2026)

**I. Bases légales de la commission**

- Article 1, alinéa 1, de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF; A 2 20);
- Article 5, lettre c du règlement sur les commissions officielles du 10 mars 2010 (RCOF; A2 20.01);
- Article 30D de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LaLAT; L1 30);
- Article 2 du règlement de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (RaLAT).

**II. Composition de la commission et parité**

En application de l'article 14, alinéa 2, 2<sup>ème</sup> phrase LCOF, il est précisé que 2 femmes et 1 homme siègent dans la présente commission.

Mme Allison Guinchard représente l'Association des communes genevoises (ACG).

Mme Ana-Belen Santos Garcia Varela en sa qualité de cheffe du secteur des finances communales représente le service des affaires communales.

M. Sylvain Ferretti, directeur général de l'office de l'urbanisme, assure la présidence de la commission.

La parité des sexes à raison de 40% au moins du sexe sous-représenté, telle que prévue à l'article 5, alinéa 4 LCOF n'est pas respectée au motif que la commission ne comprend que trois membres. Dans cette configuration, le sexe sous-représenté ne peut atteindre au maximum que 33,3% des membres.

### III. Compétences de la commission

La commission d'attribution du fonds de compensation est chargée d'élaborer des directives fixant les principes d'octroi des fonds prélevés au titre de la taxe sur la plus-value foncière et destinés au financement d'équipements communaux. Elle rend un préavis à destination du département du territoire (DT) en vue de leur attribution.

### IV. Activités de la commission

La commission a siégé à une reprise, le 6 mars 2025.

Lors de sa séance, la Commission a préconisé un versement de 1 500 000 francs en 2025 au Fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) sous forme d'un don.

La trésorerie du fonds affiche, au 31 janvier 2026, un solde de 2 324 655 francs.

### V. Secrétariat de la commission

Le secrétariat de la commission a été assuré par M. Christophe Salmon jusqu'au 31 juillet 2025. Depuis le 1<sup>er</sup> août 2025, il est assuré par Mme Virginie Pirens, directrice administrative et financière de l'office de l'urbanisme.

Le secrétariat se charge de l'organisation des séances, de la prise de procès-verbaux et de leur transmission, de l'élaboration des documents de la commission et de la transmission des préavis de la commission au magistrat du département du territoire.

### VI. Frais de la commission

#### A. Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)

Néant

#### B. Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)

Néant

#### C. Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCOF)

Néant

#### D. Remboursement de frais (art. 28 RCOF)

Néant



M. Sylvain Ferretti  
Président de la commission